

CRIMINALITÉ AU QUÉBEC

PRINCIPALES TENDANCES 2012

Table des matières

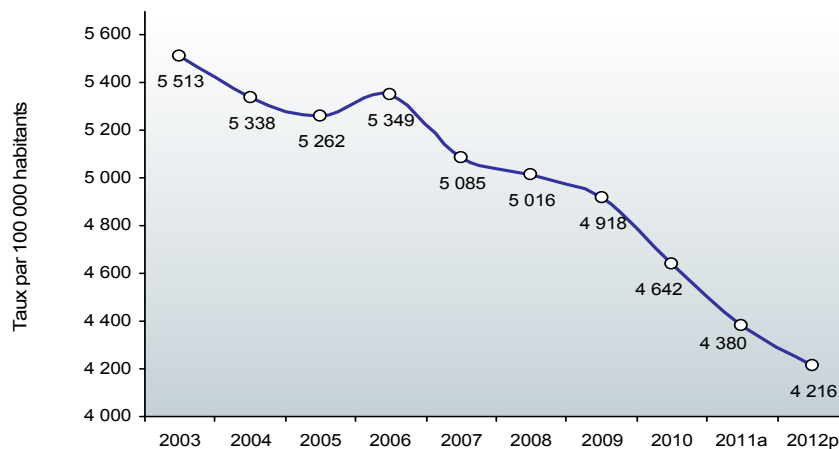
Le taux de criminalité continue de diminuer	1
Les tendances évolutives des grandes catégories d'infractions	3
Les infractions contre la personne	5
Les infractions contre la propriété	8
Les autres infractions au Code criminel	10
Les infractions relatives à la conduite de véhicules	11
Les infractions relatives aux drogues et aux stupéfiants	12
L'indice de gravité de la criminalité	13
Coup d'œil sur les infractions commises dans un contexte conjugal	14
Coup d'œil sur les infractions sexuelles	15
Coup d'œil sur les indicateurs du Programme DUC	16

Le **taux de criminalité** exprime le rapport entre le nombre d'infractions et la population du territoire visé, calculé par 100 000 habitants. Les données sur la population sont basées sur les estimations de Statistique Canada.

LE TAUX DE CRIMINALITÉ CONTINUE DE DIMINUER

L'actualité en matière de criminalité au cours de l'année 2012 a été très abondante. Il faut retenir que les règlements de compte dans le milieu du crime organisé, les drames conjugaux et familiaux ont, une fois de plus, défrayé la manchette. La croissance du nombre de cas d'intimidation dans les écoles, quelques cas de traite de personne enquêtés par les forces policières, sans oublier la fraude à l'identité de plus en plus présente, et les nombreuses frappes policières en matière de drogues et stupéfiants ont également fait la une. Fortement médiatisés, tous ces événements, ne semblent toutefois pas avoir eu d'impact sur les statistiques officielles de la criminalité déclarée et enregistrée par les corps policiers au Québec en 2012.

Graphique 1 : Évolution du taux de criminalité, Québec, 2003 à 2012



a : données actualisées

p : données provisoires

Source : Ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.

En effet, avec un taux global de criminalité de 4 216 infractions par 100 000 habitants, excluant les infractions relatives à la conduite de véhicules, la tendance décroissante des six dernières années s’est poursuivie en 2012. Ce sont 339 580 infractions au Code criminel qui ont été enregistrées au cours de la dernière année par les forces de l’ordre, soit environ 10 000 infractions de moins qu’en 2011, totalisant une baisse de 3 % du taux global.

Catégories d'infractions	Nombre			Taux par 100 000 habitants		Variation du taux 2012/2011 (en %)
	2011a	2012p	Différence 2012-2011	2011a	2012p	
Infractions contre la personne	81 237	81 367	130	1 018,1	1 010,2	-0,8
Infractions contre la propriété	225 133	214 224	-10 909	2 821,3	2 659,6	-5,7
Autres infractions au Code criminel	41 849	43 989	2 140	524,6	546,1	4,1
Total	348 219	339 580	-8 639	4 364,7	4 215,9	3,4

a : données actualisées

p : données provisoires

Source : Ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.

Les tendances évolutives des trois grandes catégories d’infractions sont demeurées les mêmes en 2012. Ainsi, bien que les infractions contre la personne diminuent depuis 2006, sur une période de dix ans, leur évolution tend à être plus stable, le taux de 2012 étant de 4 % inférieur à ce qu’il était en 2003. Pour leur part, les infractions contre la propriété affichent une tendance en décroissance. Au cours de la dernière décennie, le taux de crimes contre la propriété par 100 000 habitants a diminué de 34 %. À l’inverse, les autres infractions au Code criminel affichent une tendance évolutive à la hausse avec une progression de 31 % au cours de la dernière décennie.

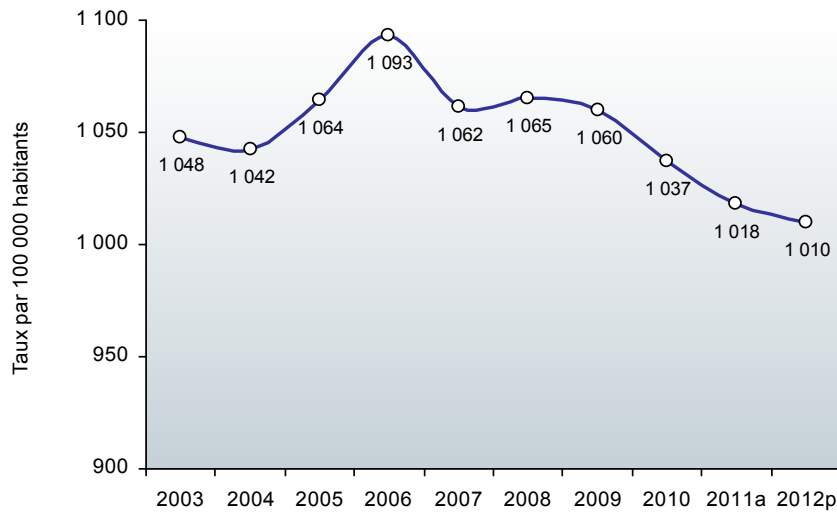
LES TENDANCES ÉVOLUTIVES DES GRANDES CATÉGORIES D'INFRACTIONS

Les tendances évolutives des trois grandes catégories d'infractions affichées en 2011 se sont poursuivies en 2012.

- Malgré que le taux d'infractions contre la personne ait progressé en 2005 et 2006 (+5 %), il n'a ensuite cessé de diminuer d'une année à l'autre. Lorsque l'on met en perspective ces infractions avec l'ensemble de celles consignées au cours de la dernière année, on constate que la

proportion des infractions de violence parmi l'ensemble de la criminalité demeure fort similaire à celle de 2011. Les infractions de cette nature composent 24 % des infractions au Code criminel (excluant celles relatives à la conduite de véhicules).

Graphique 2 : Infractions contre la personne, Québec, 2003 à 2012



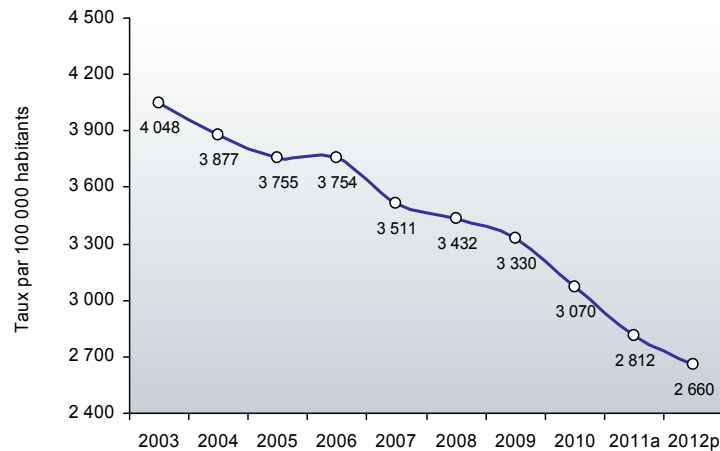
a : données actualisées
p : données provisoires

Source : Ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.

- À l'exception de 2003, où le nombre d'infractions contre la propriété a légèrement progressé, le taux d'infractions a diminué de façon constante au cours de la dernière décennie. En 2012, les 2 660 infractions par 100 000 habitants enregistrées contribuent à la baisse de 34 % en dix ans.

Depuis quelques années, la diminution des infractions contre la propriété a modifié le portrait de la criminalité, influençant fortement le taux de criminalité à la baisse, de même que la répartition des infractions. La criminalité acquisitive constitue maintenant les deux tiers de la criminalité globale, plutôt que les trois quarts, comme c'était le cas dix ans auparavant.

Graphique 3 : Infractions contre la propriété, Québec, 2003 à 2012

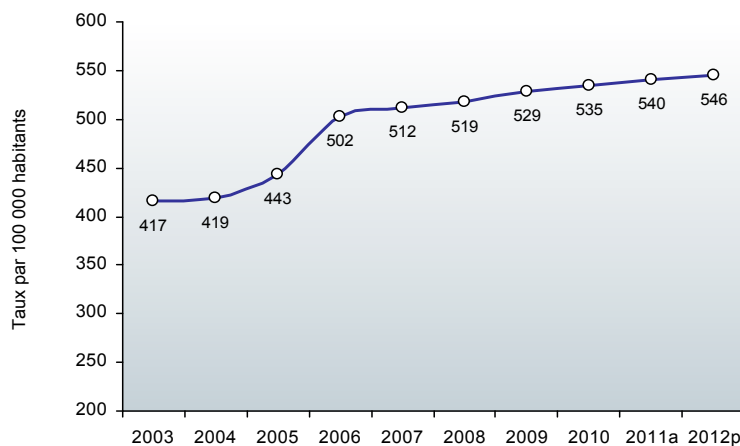


a : données actualisées
 p : données provisoires
 Source : Ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.

- La croissance des autres infractions au Code criminel doit être interprétée avec prudence. Ces infractions sont avant tout révélées par les activités d'enquêtes et de renseignements. Ainsi, la hausse en 2012 peut refléter une progression réelle des problématiques, mais elle peut également

révéler un accroissement du travail policier pour détecter ces infractions et sanctionner leurs auteurs. Pour la dernière année, ces infractions comptent pour un peu plus du dixième des infractions enregistrées.

Graphique 4 : Autres infractions au Code criminel, Québec, 2003 à 2012



a : données actualisées
 p : données provisoires
 Source : Ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.

INFRACTIONS CONTRE LA PERSONNE

Une centaine d'infractions contre la personne de plus qu'en 2011 ont été enregistrées en 2012 pour un total de 81 367 infractions. Malgré cette minime progression, lorsque l'on tient compte de l'accroissement de la population québécoise, le taux d'infractions par 100 000 habitants affiche une légère baisse (moins de 1 %). Depuis de nombreuses années, les voies de fait demeurent l'infraction prédominante de la catégorie, composant à elles seules plus de la moitié des infractions de violence répertoriées. L'autre moitié des infractions contre la personne est composée des menaces (21 %), des vols qualifiés et de l'extorsion (8 %), du harcèlement criminel (6 %) et des agressions sexuelles (5 %). Les autres infractions sexuelles, les enlèvements et séquestrations, les tentatives de meurtre et les homicides et toutes les autres infractions de violence représentent ensemble un peu moins de 10 % des infractions compilées.

Infractions contre la personne	Nombre		Taux par 100 000 habitants		Variation du taux 2012/2011 (en %)
	2011a	2012p	2011a	2012p	
Homicide	100	104	1,3	1,3	3,0
Négligence criminelle et autres infractions entraînant la mort	18	24	0,2	0,3	32,1
Tentative et complot en vue de commettre un meurtre	175	204	2,2	2,5	15,5
Voies de fait	43 685	43 394	547,5	538,7	-1,6
Agression sexuelle	3 722	3 856	46,6	47,9	2,6
Autre infraction d'ordre sexuel	1 208	1 417	15,1	17,6	16,2
Enlèvement et séquestration	1 493	1 341	18,7	16,6	-11,0
Vol qualifié et extorsion	7 270	6 455	91,1	80,1	-12,0
Harcèlement criminel	4 577	4 921	57,4	61,1	6,5
Menaces	16 238	16 853	203,5	209,2	2,8
Autre	2 751	2 798	34,5	34,7	0,8
Total	81 237	81 367	1 018,1	1 010,2	-0,8

a : données actualisées

p : données provisoires

Source : Ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.

Même si le taux d'infractions contre la personne a peu varié en 2012, les différentes infractions de la catégorie affichent des variations beaucoup plus prononcées.

- Pour une deuxième année consécutive, le taux d'homicides a augmenté dans la province (+4 %). Bien que la hausse soit beaucoup moins importante que celle de 2011 (4 homicides de plus en 2012 contre 20 de plus en 2011), le nombre d'homicides en 2012 demeure néanmoins le plus élevé consigné dans la province depuis dix ans. Précisons également qu'une modification de la tendance évolutive semble s'opérer depuis deux ans. En effet, avant 2011, le nombre d'homicides affichait plutôt une tendance évolutive à la baisse. Il faut s'attarder à cette seconde hausse annuelle puisque l'homicide est non seulement le crime le plus grave, mais il est également celui qui est le mieux mesuré dans les statistiques policières. Ainsi, cette infraction est souvent utilisée comme indicateur de l'évolution de la criminalité, plus précisément en tant que puissante mesure du niveau de violence d'une société et de détresse sociale (Ouimet, 2005)¹.
- Parallèlement au taux d'homicides, on observe une progression supérieure à 30 % du taux de négligence criminelle et des autres infractions entraînant la mort (+6 événements), ainsi qu'une hausse de 16 % du taux de tentatives de meurtre. À cet égard, soulignons que les quelque 24 événements de négligence criminelle et les 201 tentatives de meurtre sont répartis proportionnellement, alors que certains auteurs présumés entretenaient des relations avec les victimes en tant que conjoints et ex-conjoints, qu'autres membres de la famille ou connaissance et, d'autres, ont ciblés des victimes inconnues.
- L'évolution des voies de fait² retient davantage l'attention, non pas par leur variation, mais bien parce que l'on constate quelques répercussions de la crise étudiante du printemps 2012. En effet, bien que le taux par 100 000 habitants soit demeuré assez stable avec une légère baisse (-2 %), les voies de fait de niveau 2 à l'endroit de policiers ont doublé (+136) et ceux de niveau 1 visant aussi les policiers ont augmenté (+200). Enfin, soulignons que pour une première fois en dix ans, les voies de fait graves ont progressé en 2012 (+51).
- Après une baisse en 2011, le taux d'agressions sexuelles a légèrement augmenté en 2012 (+3 %). Quelque 130 agressions sexuelles additionnelles ont été enregistrées, pour un total de 3 856 infractions consignées au cours de la dernière année. La progression est essentiellement du côté des agressions sexuelles de faible gravité, celles armées et graves étant demeurées stables. Malgré cette légère hausse, on constate que le nombre d'agressions sexuelles en 2011 et 2012 demeure le plus faible compilé au cours des dix dernières années.

¹ Ouimet, M. (2005). La criminalité au Québec durant le vingtième siècle, Québec : IQRC – Presses de l'Université Laval.

² Les voies de fait de niveau 1 consistent à employer ou à tenter d'employer la force contre une personne sans son consentement. Celles de niveau 2 sont commises avec une arme ou elles ont causé des lésions corporelles. Enfin, les voies de fait de niveau 3, blessent, mutilent, défigurent ou mettent en danger la vie de la victime.

- Du côté des autres infractions d'ordre sexuel³, la hausse de 16 % du taux en 2012 demeure préoccupante. Dans la catégorie des crimes contre la personne, ces infractions sont celles qui ont le plus progressé au cours de la dernière année. Bien que l'accroissement du taux par 100 000 habitants n'équivaille qu'à 209 infractions additionnelles, il est essentiel de souligner que ces infractions ont été commises à l'endroit de jeunes victimes. Lorsqu'on analyse plus finement la variation, on constate que ce sont l'ensemble des infractions qui ont connu une variation à la hausse. Ainsi, les contacts sexuels (+104), l'incitation à des contacts sexuels (+45) et le leurre d'un enfant au moyen d'un ordinateur (+32) ont tous connu une progression.
- En ce qui a trait aux cas d'enlèvements et de séquestrations, après une hausse en 2011, le taux par 100 000 habitants a reculé de 11 % en 2012. La baisse du nombre de séquestrations (-138) explique en grande partie la diminution générale.
- Après une hausse de 4 % en 2011, le taux de vols qualifiés et d'extorsions enregistre en 2012 une baisse supérieure à 10 %. Les 815 événements consignés en moins se répartissent assez équitablement à l'intérieur de la catégorie. Ainsi, tant les vols qualifiés sur une personne, dans un commerce, dans une institution financière que dans un véhicule, ont diminué par rapport à 2011. Mentionnons que la grande région montréalaise déclare une baisse de 15 % de ces infractions, ce qui semble avoir influencé la baisse générale au Québec. Montréal enregistre plus de la moitié de tous les événements déclarés dans la province annuellement.
- Les infractions de menaces et de harcèlements criminels, deux infractions particulièrement associées aux événements commis en contexte conjugal, ont augmenté en 2012. Le taux de harcèlements criminels a progressé de 7 % et celui de menaces de 3 %. La région de Québec enregistre une progression de plus de 40 % des dossiers de harcèlement criminel et, celle du Saguenay-Lac-Saint-Jean, de 17 % des cas de menaces. Toutefois, pour la Capitale-Nationale, cette hausse semble avant tout s'expliquer par une optimisation de la déclaration policière plutôt que par une hausse réelle du nombre de cas.
- Enfin, le taux d'infractions de la catégorie des autres infractions contre la personne est demeuré stable avec les déclarations des 1 328 crimes liés à des appels téléphoniques indécents ou harcelants et des 1 365 cas d'intimidation.

³ Les autres infractions d'ordre sexuel regroupent les contacts sexuels et l'incitation à des contacts sexuels, l'exploitation sexuelle, l'inceste, les relations sexuelles anales non consentantes ou entre les personnes de moins de 18 ans, la bestialité, la corruption d'enfant, le leurre d'un enfant au moyen d'un ordinateur et le voyeurisme.

LES INFRACTIONS CONTRE LA PROPRIÉTÉ

Avec d'importantes baisses de plusieurs infractions regroupées sous cette grande catégorie, le taux d'infractions contre la propriété a reculé d'un peu plus de 5 % pour s'établir en 2012 à 2 821 crimes contre les biens par 100 000 habitants. On dénombre un total de 214 224 infractions, soit 10 909 infractions de moins qu'en 2011. Bien que, par leur volume important, les vols de moins de 5 000 \$, les introductions par effraction et les méfaits ont une influence notable sur le taux global d'infractions contre la propriété pour une année donnée, 2012 se démarque des années précédentes alors que ce sont véritablement l'ensemble des crimes de la grande catégorie qui ont permis de consigner une telle baisse du taux.

Infractions contre la propriété	Nombre		Taux par 100 000 habitants		Variation du taux 2012/2011 (en %)
	2011a	2012p	2011a	2012p	
Crime d'incendie	2 686	2 995	33,7	37,2	10,5
Introduction par effraction	49 946	45 555	625,9	565,6	-9,6
Vol de véhicule à moteur	22 251	20 622	278,8	256,0	-8,2
Vol de plus de 5 000 \$	4 235	4 116	53,1	51,1	-3,7
Vol de 5 000 \$ ou moins	87 891	83 951	1 101,4	1 042,2	-5,4
Possession de biens volés	2 429	2 122	30,4	26,3	-13,5
Fraude	14 859	16 158	186,2	200,6	7,7
Méfait	40 836	38 705	511,8	480,5	-6,1
Total	225 133	214 224	2 821,3	2 659,6	-5,7

a : données actualisées

p : données provisoires

Source : Ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.

- Les crimes d'incendie sont l'infraction contre la propriété dont le taux a le plus augmenté en 2012. Malgré la progression de 11 % du taux d'infractions, le niveau demeure très bas comparativement au nombre moyen d'événements enregistré au cours de la dernière décennie. Tout comme dans le cas des voies de fait à l'endroit de policiers, on peut penser que cette hausse est l'une des conséquences qu'ont pu avoir les manifestations étudiantes au printemps. En effet, la métropole (+10 %) et le service de police de Longueuil (+53 %) déclarent les plus fortes hausses sur le territoire québécois.
- Comme c'est le cas depuis maintenant plus de dix ans, le taux d'introductions par effraction par 100 000 habitants continue de diminuer en 2012 (-10 %). Les infractions résidentielles et commerciales consignent les baisses les plus marquées. Soulignons que, bien qu'il ait également diminué au cours de la dernière année (-177), le nombre d'introductions commises dans des chalets diminue plus lentement. On peut ainsi considérer que ces événements

- méritent toujours une attention particulière et beaucoup d'efforts de prévention. Les territoires de plusieurs organisations policières ont connu de fortes baisses de ce type de criminalité, mais ceux de Repentigny (-34 %), de Thérèse-De Blainville (-32 %), de Saint-Jean-sur-Richelieu (-26 %) et de Laval (-24 %) se démarquent plus particulièrement avec des diminutions supérieures à 20 %.
- Les vols de véhicules suivent une tendance évolutive similaire aux introductions par effraction. Le taux d'infractions de vols de véhicules a baissé de 8 % au cours de la dernière année, ce qui s'inscrit dans une baisse globale de 40 906 infractions en 2003 à 20 622 en 2012. Sur le plan des différences d'un type de véhicule à l'autre, on remarque que ce sont avant tout les vols de camions qui ont influencé la baisse du taux en 2012 (-1 425), alors que les vols d'automobiles n'ont reculé que de quelques centaines d'événements. Fait à noter pour 2012, les vols de motocyclettes sont en recrudescence, affichant une croissance d'une centaine de vols en plus comparativement à 2011.
 - Quant aux vols de plus et de moins de 5 000 \$, leurs taux respectifs ont diminué de 4 et 5 %. Tant pour les vols de grande valeur que pour ceux de moins de 5 000 \$, le nombre d'événements compilé en 2012 demeure le plus petit consigné depuis plus de dix ans dans la province. La baisse au cours de la dernière année équivaut à 104 infractions de moins pour les vols de plus de 5 000 \$ et à 4 098 de moins pour ceux inférieurs à 5 000 \$.
 - Après avoir diminué en 2009 et 2010, depuis deux ans, le taux annuel de fraudes tend à progresser légèrement. C'est ainsi qu'en 2011, 994 fraudes de plus avaient été enregistrées et 1 313 de plus en 2012. Comme en 2011, l'augmentation des fraudes est surtout influencée par la progression des fraudes à l'identité, plus précisément de la supposition de personne et du vol d'identité, dont les nombres s'élèvent maintenant à 3 144 et à 779 événements pour la dernière année. À cela s'ajoutent les 4 907 autres fraudes qui regroupent bien souvent des cas de fraude à l'identité.
 - En dépit des événements du printemps 2012, le taux de méfaits par 100 000 habitants a régressé de 6 % en 2012. Les 38 705 événements de 2012 constituent le plus petit nombre consigné annuellement depuis dix ans. Bien que leur nombre demeure limité, seuls les méfaits à l'égard de propriété religieuse ont progressé pour atteindre une centaine d'événements commis cette année dans la province.

LES AUTRES INFRACTIONS AU CODE CRIMINEL

Près de 44 000 autres infractions au Code criminel ont été enregistrées par les forces de l'ordre en 2012. Avec 2 140 infractions de plus qu'en 2011, le taux d'infractions par 100 000 habitants affiche une croissance de 4 %. Chaque année, il demeure difficile de bien comprendre l'évolution de ces infractions, les crimes regroupés dans cette catégorie étant très hétérogènes et leur évolution étant également fort différente d'un crime à l'autre. Cependant, une constante demeure année après année, ce sont avant tout les infractions contre l'administration de la loi et de la justice, qui composent 88 % des infractions de la catégorie, qui dictent l'évolution annuelle de l'ensemble des autres infractions au Code criminel.

Autres infractions au Code criminel	Nombre		Taux par 100 000 habitants		Variation du taux 2012/2011 (en %)
	2011a	2012p	2011a	2012p	
Prostitution	388	299	4,9	3,7	-23,7
Infraction relative aux armes à feu et aux autres armes	1 573	1 741	19,7	21,6	9,6
Infraction contre l'administration de la loi et de la justice	36 918	38 929	462,7	483,3	4,5
Acte contraire aux bonnes mœurs et inconduite	1 867	1 899	23,4	23,6	0,9
Autre	1 103	1 121	13,8	13,9	0,7
Total	41 849	43 989	524,6	546,1	4,1

a : données actualisées

p : données provisoires

Source : Ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.

L'analyse des autres infractions au Code criminel doit être interprétée différemment de celle réalisée pour les infractions contre la personne et contre la propriété. En effet, les infractions regroupées sous cette grande catégorie sont assez différentes les unes des autres et n'ont en commun le seul fait que la majorité de celles-ci relève avant tout du travail policier de renseignement, d'enquête et de détection plutôt que de la déclaration de la victime.

- Alors que près de 1 600 infractions relatives à la prostitution étaient enregistrées en 2004, moins de 300 infractions de cette nature ont été comptabilisées en 2012, ce qui représente une baisse de 24 % du taux d'infractions par rapport à celui de 2011.
- Les infractions relatives aux armes à feu sont sans contredit les infractions de la grande catégorie des autres infractions au Code criminel qui augmentent le plus d'une année à l'autre. L'année 2012 ne fait pas exception avec une augmentation de 10 % du taux d'infractions par 100 000 habitants. Tant les infractions relatives à la possession d'arme (+104), l'entreposage non sécuritaire d'une arme à feu (+57) que celles impliquant des explosifs (+25) ont augmentées. Mentionnons que les analyses régionales approfondies réalisées avec les données de 2011 ont permis de constater que ce sont les régions, qui disposent de vastes

territoires de chasse, tels l'Abitibi-Témiscamingue, le Bas-Saint-Laurent, la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine de même que la Côte-Nord, qui compilent année après année les taux provinciaux les plus élevés en matière d'arme à feu. Ce constat s'explique par l'important bassin d'amateurs de chasse qui habitent dans ces régions.

- De moindre ampleur que celles relatives aux armes à feu, les infractions contre l'administration de la justice affichent aussi une hausse de leur taux (+5 %). Les 38 929 infractions consignées en 2012 représentent le plus grand nombre d'infractions enregistrées au cours de la dernière décennie. Même si toutes les infractions de cette catégorie ont augmenté en 2012, comme par les années passées, ce sont principalement les manquements aux conditions de probation (+945) et les infractions relatives aux règles de liberté sous caution (+821) qui expliquent la hausse des infractions en matière d'administration de la justice.

- Exceptionnellement, une importante révision des infractions en matière de pornographie juvénile de 2008 à 2011 a dû être effectuée afin que les infractions comptabilisées par les corps policiers respectent les règles d'enregistrement du Programme DUC. Ainsi, une infraction de pornographie juvénile est comptabilisée lorsque détectée à partir d'une adresse « IP ». Chaque image provenant d'une même adresse « IP » n'est donc plus considérée comme autant d'infractions distinctes. C'est ainsi que, pour 2012, le taux d'actes contraires aux bonnes mœurs et l'inconduite affiche une stabilité avec 1 899 infractions par 100 000 habitants, soit notamment 761 infractions d'action indécente, 339 infractions liées à la pornographie juvénile et 288 intrusions de nuit.
- Quant à la catégorie des autres infractions, elle retient peu l'attention, son taux n'ayant varié que de 1 % pour la dernière année et demeurant stable depuis 2009. Que ce soit la cruauté envers un animal, les fausses alarmes d'incendie, les tentatives et complots en vue de commettre des activités criminelles organisées ou toute autre infraction au Code criminel, elles sont toutes demeurées stables en 2012.

LES INFRACTIONS RELATIVES À LA CONDUITE DE VÉHICULES

Bien qu'elles relèvent du Code criminel, les infractions en matière de conduite de véhicules sont exclues des infractions utilisées dans le calcul du taux global de criminalité.

Pour 2012, ces infractions ont peu varié, leur nombre étant passé de 41 057 infractions à 41 795, soit une augmentation d'à peine 0,8 % du taux par 100 000 habitants. Ainsi, 22 212 délits de fuite ont été enregistrés, 16 466 infractions relatives à la conduite avec les facultés affaiblies et 3 117 autres infractions en matière de conduite de véhicules. Cette stabilité s'observe tant du côté des infractions relatives à la conduite avec facultés affaiblies que du côté des délits de fuite. Quant aux autres infractions, soit la conduite dangereuse, le refus de fournir un échantillon ou encore la conduite d'un véhicule pendant une interdiction, elles ont légèrement diminué (-3 %).

Pour ce qui est des événements les plus graves, on recense 15 décès liés à la conduite avec les facultés affaiblies, 10 délits de fuite mortels et 13 événements de conduite dangereuse ayant causé la mort. Pour les infractions ayant fait des blessés, 295 ont trait à la conduite avec les facultés affaiblies, 748 à des délits de fuite et 166 liés à la conduite dangereuse.

En terminant, soulignons que l'on enregistre une nette progression des infractions liées à l'utilisation de drogues, passant de 203 en 2011 à 315 en 2012. Les corps policiers étant de plus en plus formés et équipés pour détecter les infractions commises avec les facultés affaiblies liées à la consommation de drogues, il est normal d'observer une telle croissance.

LES INFRACTIONS RELATIVES AUX DROGUES ET AUX STUPÉFIANTS

Bien qu'elles ne soient pas incluses au calcul du taux de criminalité, puisqu'elles relèvent de la Loi réglementant certaines drogues et autres substances (LRCDAS) et non du Code criminel, les infractions en matière de drogues et stupéfiants demeurent tout aussi importantes, étant des infractions majeures et nombreuses.

Pour 2012, une baisse non négligeable est observée dans cette catégorie d'infractions. En effet, 21 240 infractions ont été enregistrées, soit 1 401 infractions de moins qu'en 2011, totalisant un recul de 7 % du taux d'infractions par 100 000 habitants. À cet égard, soulignons qu'aucune tendance évolutive claire n'apparaît pour ces infractions depuis dix ans. Le taux en matière de drogues et stupéfiants a plutôt fluctué d'une année à l'autre au cours de la dernière décennie, pour se situer entre 241 et 286 infractions par 100 000 habitants. Malgré la baisse du taux en 2012, ce dernier demeure néanmoins 10 % supérieur à celui consigné dix ans plus tôt.

Infractions relatives aux drogues et aux stupéfiants	Nombre		Différence 2012-2011
	2011a	2012p	
Cannabis	15 727	14 511	-1 216
Cocaïne	1 992	1 948	-44
Méthamphétamines en cristaux	1 928	1 928	0
Crack	466	439	-27
Ecstasy	216	134	-82
Héroïne	59	55	-4
Autres stupéfiants	2 113	2 104	-9
Autre infraction à la LRCDAS	140	121	-19
Total	22 641	21 240	-1 401

a : données actualisées

p : données provisoires

Source : Ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.

- Alors qu'en 2011, seules les infractions impliquant les méthamphétamines en cristaux (crystal meth) avaient fait varier le taux, pour 2012, ce sont les infractions relatives au cannabis qui expliquent la baisse. En effet, ces infractions, qui comptent pour plus de deux infractions sur trois en matière de drogues et stupéfiants, ont consigné, en 2012, une baisse de 1 216 infractions, soit un recul de près de 8 %.
- Quant aux autres substances, tant les infractions relatives à la cocaïne (-44), le crack (-27), l'ecstasy (-82), les méthamphétamines en cristaux (stable) que les autres substances (-9), enregistrent de faibles baisses.
- Lorsque l'on analyse les données relatives aux drogues et aux stupéfiants selon le type d'infraction, il est difficile de dégager des tendances évolutives spécifiques. Tant les infractions relatives à la possession, au trafic, la possession aux fins de trafic, l'importation et la production que la culture affichent plutôt des tendances instables avec des variations annuelles.
- Pour ce qui est des territoires, soulignons l'importante régression de ces infractions sur les territoires desservis par les services de police de Trois-Rivières (-44 %), de Mirabel (-40 %), de Saguenay (-24 %) et de Longueuil (-23 %). Par contre, ceux de Sherbrooke (+39 %), de Thérèse-De Blainville (+34 %), de Laval (+18 %) et de Roussillon (+16 %) compilent, pour leur part, de fortes hausses.

L'INDICE DE GRAVITÉ DE LA CRIMINALITÉ

L'indice de gravité de la criminalité mis en place en 2009 par Statistique Canada est complémentaire au taux de criminalité, et permet de suivre tant le volume de la criminalité que la gravité des crimes enregistrés par les corps de police.

Dans les trois indices, soit un pour la criminalité globale, un autre pour celle spécifique aux crimes de violence⁴ de même qu'un dernier pour les crimes sans violence⁵, on peut constater d'emblée que la criminalité au Québec en 2012 est de plus faible gravité qu'en 2011.

De façon plus précise, la gravité globale des crimes enregistrés au cours de la dernière année a reculé de 6 %. Lorsque l'on départage les crimes violents de ceux sans violence, le portrait reste le même avec des baisses respectives de 5 et 6 %.

Le calcul de l'indice étant basé sur les poids attribués à chaque infraction en fonction de sa gravité, pour les crimes de violence, on peut penser que c'est la même infraction, qui était à l'origine de l'augmentation de la gravité des crimes de violence en 2011, qui explique la baisse en 2012. En effet, dans l'ensemble des infractions ayant les poids les plus lourds, on retrouve au troisième rang les vols qualifiés, lesquels ont diminué de près de 1 000 infractions en 2012.

⁴ Le calcul de l'indice de gravité des crimes violents prend en compte les crimes regroupés dans la grande catégorie des infractions contre la personne.

⁵ Le calcul de l'indice de gravité des crimes sans violence prend en compte les infractions contre la propriété, les autres infractions au Code criminel, les infractions relatives à la conduite de véhicules et les infractions aux autres lois fédérales, dont celles relatives aux drogues et aux stupéfiants.

Pour ce qui est du recul de l'indice des crimes sans violence, c'est un peu différent. Les infractions ayant le plus d'influence (notamment le proxénétisme, la commission d'une infraction au profit d'une organisation criminelle et la conduite avec les facultés affaiblies ayant causé la mort) ne sont pas nécessairement à l'origine de la baisse. Ce sont plutôt celles avec des poids moyens, mais parmi les plus nombreuses, principalement les introductions par effraction et les vols.

Année	Indice* global de gravité de la criminalité		Indice* de gravité des crimes violents		Indice* de gravité des crimes sans violence	
	Indice	Variation 2012/2011 (en %)	Indice	Variation 2012/2011 (en %)	Indice	Variation 2012/2011 (en %)
2011a	73,3	-5,9	79,4	-5,3	71,0	-6,1
2012p	69		75,2		66,7	

* Pour faciliter la comparaison, l'indice a été normalisé à 100 en 2006, soit l'année de base.

a : données actualisées

p : données provisoires

Source : Ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.

COUP D'ŒIL SUR LES INFRACTIONS COMMISES DANS UN CONTEXTE CONJUGAL

Le taux d'infractions commises dans un contexte conjugal a très peu varié, passant de 278 infractions par 100 000 habitants en 2011 à 280 en 2012. On dénombre ainsi 19 731 infractions, soit 338 de plus qu'en 2011.

Lorsque l'on s'attarde aux infractions enregistrées, on constate toutefois quelques variations importantes. En effet, certains crimes très violents ont fortement augmenté. À cet égard, soulignons une croissance de 29 % du taux de tentatives de meurtre et de 16 % du taux d'homicides. Quant aux voies de fait les plus graves (niveau 3)⁶, le taux a progressé de 4 %. Mis à part ces crimes très violents, soulignons l'augmentation de 30 % du taux de séquestrations et celle de 11 % du taux d'agressions sexuelles.

Malgré ces importantes progressions, le portrait de la violence conjugale demeure le même avec une majorité de voies de fait simples (55 %), de menaces (14 %), de voies de fait commises avec une arme ou ayant causé des lésions (12 %) et du harcèlement criminel (12 %).

Du côté des victimes, pour une première fois en quatre ans, le taux d'infractions pour les femmes a quelque peu reculé pour s'établir à 443 infractions par 100 000 femmes et celui des hommes est passé de 106 à 113. Ce sont donc 15 790 femmes et 3 941 hommes qui ont été victimes de ces crimes en 2012.

⁶ Voir les définitions des voies de fait présentées à la page 6.

En ce qui a trait à la relation entre l'auteur présumé et la victime, les conjoints sont non seulement les plus touchés (45 %), mais aussi les victimes des crimes les plus violents. Quant aux ex-conjoints, ils composent un peu plus du tiers des victimes et sont principalement impliqués dans du harcèlement criminel, des menaces et des appels téléphoniques indécentes ou harcelants. Enfin, les amis intimes, qui regroupent généralement les plus jeunes victimes, déclarent avant tout des agressions sexuelles.

Pour 2012, les victimes de sexe féminin étaient principalement âgées de 30 à 39 ans (4 556) et de 18 à 24 ans (3 868). Les victimes de sexe masculin étaient un peu plus âgées avec 1 155 victimes de 30 à 39 ans et 919 de 40 à 49 ans.

Enfin, les infractions commises dans un contexte conjugal ont fait plusieurs victimes indirectes, soit quelque 700 âgées de moins de 18 ans et plus de 1 200 de 18 ans et plus.

COUP D'ŒIL SUR LES INFRACTIONS SEXUELLES

Après une baisse de 9 % des infractions sexuelles en 2011, on constate une hausse de 6 % en 2012. Malgré cette augmentation, les années 2011 et 2012 sont celles où le taux d'infractions sexuelles est à son plus bas niveau depuis dix ans.

La hausse de 2012 est essentiellement attribuable à la progression de 16 % des autres infractions d'ordre sexuelles, les agressions sexuelles étant demeurées stables (+3 %). Soulignons qu'avec cette hausse des autres infractions d'ordre sexuelles, le taux enregistré en 2012 est à son plus haut niveau en dix ans.

Même si la fluctuation des infractions sexuelles au cours de la dernière année est limitée, soulignons que l'analyse met en lumière une forte augmentation des crimes sexuels commis il y a plus de 21 ans. On en dénombre effectivement, en 2012, 358 comparativement à 292 en 2011.

De façon générale, on constate que les jeunes victimes signalent beaucoup moins rapidement leurs agressions que les adultes. En effet, ce sont près de la moitié (48 %) des adultes qui ont signalé leur victimisation sans aucun délai alors que le pourcentage diminue à 26 % pour les jeunes. On peut ainsi présumer que les infractions commises chez les jeunes sont sous-estimées dans les statistiques policières.

En ce qui concerne l'âge des victimes et leur sexe, on note une importante baisse du taux de victimisation des jeunes filles mineures (-10 %) qui s'établit à 317 infractions par 100 000 jeunes filles. Quant au taux pour les femmes adultes, il est plutôt instable d'une année à l'autre, le taux de 2012 étant similaire à celui de 2007 avec 52 infractions par 100 000 femmes. En ce qui a trait aux victimes masculines, le taux de victimisation des jeunes garçons a diminué de 11 % (85 infractions par 100 000 garçons) et celui pour les hommes est demeuré stable à 4 infractions par 100 000 hommes.

Les jeunes filles continuent de composer près de la moitié des victimes de crimes sexuels en 2012 (49 %), les femmes suivent avec 34 % et les victimes de sexe masculin composent respectivement 14 % pour les jeunes garçons et 3 % pour les hommes.

Enfin, pour les auteurs présumés de ces infractions, les hommes demeurent encore une fois majoritaires. Ils comptent en 2012 pour 76 % des auteurs présumés et les garçons pour 21 %.

COUP D'ŒIL SUR LES INDICATEURS DU PROGRAMME DUC⁷

Depuis bientôt cinq ans, l'ensemble du territoire canadien dispose de données plus précises sur la criminalité. Ces données permettent de qualifier chacune des infractions criminelles selon qu'elles aient été commises par les gangs de rue ou le crime organisé, qu'elles aient été liées à un motif haineux ou encore qu'elles aient été commises au moyen d'un ordinateur ou d'Internet. Une brève analyse de ces données complémentaires peut donc être réalisée afin d'évaluer l'ampleur de celles-ci et leur évolution dans le temps.

Les infractions relatives aux gangs de rue

Pour 2012, il est toutefois impossible de présenter des données sur les infractions commises par les gangs de rue et au profit de ceux-ci, ces données étant trop partielles. En effet, à la suite d'une décision, en vigueur depuis l'été 2012, du Centre canadien de la Statistique juridique, gestionnaire du Programme DUC, la compilation au Canada de données détaillées sur les gangs de rue a été abandonnée pour rassembler tout événement susceptible d'avoir été commis par le crime organisé, incluant les gangs de rue, dans une même et seule catégorie. Toutefois, soulignons qu'à la suite de discussions sur l'importance pour le Québec d'obtenir ces données qui permettent de quantifier, de qualifier et de suivre la criminalité commise par les membres de gangs de rue, le Québec a décidé de réimplanter et de maintenir, à long terme, l'indicateur gang de rue dans les données québécoises compilées au Programme DUC 2, et ce, dès 2013.

Mentionnons tout de même qu'avec les données partielles de 2012, on constate que la criminalité des gangs est similaire à celle des années antérieures. Le quart des infractions liées aux gangs de rue en 2012 étant des crimes de violence, un tiers étaient des délits contre l'administration de la justice, le quart des délits contre la propriété, tels les introductions par effraction et la fraude et enfin, près du cinquième lié aux drogues et aux stupéfiants.

Pour ce qui est de la répartition géographique, elle demeure la même, les plus grandes villes de la province étant aux prises avec cette problématique sur leur territoire, tout comme les banlieues sud et nord de la grande région de Montréal.

⁷ Les données relatives aux indicateurs gangs de rue, aux crimes haineux et à la cybercriminalité présentée excluent celles du Service de police de la Ville de Québec, qui ne collige pas ce type d'information.

Les crimes motivés par la haine

Les infractions motivées par la haine demeurent peu nombreuses dans la province, représentant chaque année moins de 200 infractions criminelles. Pour 2012, bien que le nombre d'infractions à caractère haineux ait légèrement augmenté, passant de 167 à 185, c'est plutôt la répartition de ces crimes selon le motif de haine qui retient l'attention.

Principal motif de haine	Nombre		Différence 2012-2011
	2011a	2012p	
Religion	61	85	24
Race ou ethnie	43	35	-8
Orientation sexuelle	25	9	-16
Déficience physique ou mentale	7	4	-3
Sexe	2	2	0
Langue	2	2	0
Âge	0	0	0
Autre motif	7	13	6
Inconnu	20	35	15
Total	167	185	18

a : données actualisées

p : données provisoires

Source : Ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.

En effet, on note une progression des crimes motivés par la haine de la religion (+24) de même que ceux liés à un autre motif de haine, comme la haine envers la police (+6). Quant aux crimes liés à un préjugé racial ou ethnique (-8), à l'orientation sexuelle (-16) de même qu'à la déficience (-3) ils ont tous diminués.

La répartition de ces crimes dans les différentes catégories d'infractions au Code criminel, mis à part une augmentation des voies de fait (+12), demeure similaire à 2011. Ainsi, près de 90 % des infractions à caractère haineux enregistrées en 2012 se répartissent entre les méfaits (71) les voies de fait (43), les menaces (23), les introductions par effraction (9) et le harcèlement criminel (3).

Les crimes liés à un ordinateur ou à Internet

Pour 2012, les corps policiers du Québec ont déclaré 1 023 infractions criminelles liées à l'utilisation d'un ordinateur ou d'Internet en tant qu'objet ou instrument de perpétration du crime. La détection et l'identification des infractions commises en ligne étant fastidieuses et coûteuses, les statistiques présentées ne reflètent donc qu'une partie de ces infractions.

Principales infractions liées à un ordinateur ou à Internet	Nombre		Différence 2012-2011
	2011a	2012p	
Fraude	472	597	125
Pornographie juvénile	126	94	-32
Crimes de nature sexuelle	125	172	47
Menaces	56	38	-18
Harcèlement criminel	17	18	1
Autre	133	104	-29
Total	929	1 023	94

a : données actualisées

p : données provisoires

Source : Ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.

Les données 2012 présentent un portrait légèrement différent de celui de 2011. En effet, les fraudes commises au moyen d'un ordinateur ont nettement progressé (+125) de même que les crimes de nature sexuelle (+47), tels les contacts sexuels, le leurre d'un enfant au moyen d'un ordinateur ou encore l'exploitation sexuelle. Pour ce qui est des infractions de pornographie juvénile, leur diminution en 2012 doit être interprétée prudemment. Encore une fois cette année, l'alimentation de ces données a posé problème, alors que l'indicateur de cybercriminalité aurait dû être apposé à l'ensemble des infractions de pornographie juvénile déclarée au cours de la dernière année et non seulement à 94 infractions.

Criminalité au Québec

Principales tendances 2012

Pour nous joindre

Direction de la prévention et de l'organisation policière
Ministère de la Sécurité publique
Tour du Saint-Laurent, 9^e étage
2525, boulevard Laurier
Québec (Québec) G1V 2L2

Courriel : infocom@msp.gouv.qc.ca
Téléphone : 418-646-6777, poste 60127
Télécopieur : 418 646-3564

Dépôt légal – juillet 2013
Bibliothèque et Archives nationales du Québec
Bibliothèque et Archives Canada

ISBN : 978-2-550-69134-1 (PDF)

© Gouvernement du Québec, 2013